

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DFPE 1420** Avenants de transfert du délégataire de l'exploitation des établissements d'accueil collectif de petite enfance situés 13/15, rue Charrière (11e), 3 voie J15 (15e) et 32 rue Godefroy Cavaignac (11e).

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 ;

Vu la délibération 2014-DFPE-04 en date des 17 et 18 novembre 2014, approuvant le choix du délégataire de la délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 13/15, rue Charrière (11e) ;

Vu la délibération 2014-DFPE-1411 en date des 9 et 10 juillet 2012, approuvant le choix du délégataire de la délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 3 voie J15 (15e) ;

Vu la délibération 2013-DFPE-402 en date des 14 et 15 octobre 2013, approuvant le choix du délégataire de la délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 32, rue Godefroy Cavaignac (11e) ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver les projets d'avenant de transfert des conventions de délégation de service public relative à l'exploitation des établissements d'accueil collectif de petite enfance situé 13/15 rue Charrière à Paris 11e, 3 voie J 15 à Paris 15<sup>ème</sup> et 32 rue Godefroy Cavaignac à Paris 11<sup>ème</sup>, et de l'autoriser à signer lesdits avenants ;

Vu l'avis du conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement, en date du 4 décembre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement, en date du 1er décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Léo Lagrange Nord Ile de France », les avenants de transfert des conventions de délégation de service public, dont les textes sont joints à la présente délibération, relative à l'exploitation des établissements d'accueil collectif de petite enfance situés 13/15 rue Charrière à Paris 11<sup>e</sup>, 3 voie J15 à Paris 15<sup>e</sup> et 32 rue Godefroy Cavaignac à Paris 11<sup>e</sup> ;

Article 2 : Ces avenants sont sans incidence financière.